



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 10 septembre 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillers suivants : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Roberto Emond, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absent : Monsieur Michel Chamberland

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-09-6156

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté et reproduit ci-après;

Ouverture de la séance.

- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Procès-verbal/ Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 août 2014. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 août 2014. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 août 2014 et des comptes à payer au 10 septembre 2014. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Appel d'offres/ Refinancement du règlement no. 09-227/ Billet de 483 600\$. (Rés.)
- 6.0 Modification du règlement no. 09-227/ Refinancement du billet de 483 600\$. (Rés.)
- 7.0 Liste des dossiers à détruire au 10 septembre 2014. (Rés.)
- 8.0 Règlement abrogeant les règlements nos. 11-244 et 12-250 et établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses (politique de frais de déplacement)/ Adoption. (Rés.)
- 9.0 Poste d'agent de développement/ Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton. (Rés.)
- 10.0 Représentant municipal sur le comité consultatif d'urbanisme. (Rés.)
- 11.0 Poste Canada/ Maintien des heures d'ouverture au service à la clientèle. (Rés.)
- 12.0 Société de développement/ États financiers 2013. (Rés.)
- 13.0 Gestion du Conseil sans papier. (Rés.)
- 14.0 Accident de la route à l'entrée Est de Portneuf-sur-Mer :
 - 14.1 Demande au MTQ pour amélioration de la portion routière dangereuse. (Rés.)
 - 14.2 Demande d'enquête du coroner. (Rés.)
- 15.0 Fusion des OMH de Colombier, Forestville et Portneuf-sur-Mer. (Rés.)

- 16.0 Travaux d'assainissement des eaux usées et autres travaux municipaux connexes/ Gazon à reprendre/ Liste des adresses civiques visées. (Rés.)
- 17.0 Salle de quilles La Boule Argentée/ Panneau publicitaire. (Rés.)
- 18.0 Litige avec le MAMOT/ Demande d'interprétation du courriel du 6 octobre 2009 de monsieur Jean-Pierre Beaumont du MAMOT/ Mandat à deux firmes d'avocats. (Rés.)
- 19.0 Marina/ Offre d'achat de sept (7) pontons à l'Administration Portuaire de Québec. (Rés.)
- 20.0 Signalisation des rues municipales. (Rés.)
- 21.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 21.1 Demande d'acquisition de deux équipements d'entraînement. (Rés.)
- 22.0 Correspondance.
- 23.0 Affaires nouvelles :
 - 23.1 985, rue Principale/ Cession du lot à la Municipalité. (Rés.)
- 24.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés.)
- 25.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6157

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 6 août 2014 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2014

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2014.

14-09-6158

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2014 ET DES COMPTES À PAYER AU 10 SEPTEMBRE 2014/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 10 septembre 2014 qui totalise un montant de 45 980.86\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 août 2014 qui totalise un montant de 82 912.52 \$. Le conseil

municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait le rapport de ses activités qui ont eu lieu pendant la période du 7 août au 10 septembre 2014 et qui se décrivent sommairement comme suit :

Contribution financière annuelle d'Innergex

20 août 2014 : Rencontre dans les bureaux d'Innergex pour l'augmentation de la contribution annuelle à la Municipalité.

Conseil d'administration de la FQM

27, 28 et 29 août 2014 : Assister au conseil d'administration de la FQM à Wendake.

Pacte rural et autres dossiers

6 septembre 2014 : Rencontre avec madame Lucie Roy du CLD de la Haute-Côte-Nord, responsable des dossiers du Pacte rural.

14-09-6159

APPEL D'OFFRES/ REFINANCEMENT RÈGLEMENT NO. 09-227/ BILLET DE 483 600\$

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de **la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 17 septembre 2014 au montant de 483 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 09-227. Ce billet est émis au prix de **98.74400** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

82 200 \$	1.70000 %	17 septembre 2015
84 800 \$	1.95000 %	17 septembre 2016
87 300 \$	2.15000 %	17 septembre 2017
89 900 \$	2.25000 %	17 septembre 2018
139 400 \$	2.50000 %	17 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6160

**MODIFICATION RÈGLEMENT NO. 09-227/ REFINANCEMENT BILLET
483 600\$**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 483 600 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
09-227	418 000 \$
09-227	65 600 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 483 600 \$ prévu au règlement d'emprunt no. 09-227 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	82 200 \$
2016	84 800 \$
2017	87 300 \$
2018	89 900 \$
2019	92 500 \$(à payer en 2019)
2019	46 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Portneuf-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 09-227, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6161 **LISTE DES DOSSIERS À DÉTRUIRE AU 10 SEPTEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a transmis une liste de dossiers à détruire en date du 10 septembre 2014 qui a été établie en fonction du calendrier de conservation des documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en a reçu copie et juge opportun de procéder à la destruction desdits dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à procéder à la destruction des dossiers selon la liste intitulée : 47477 – Liste des dossiers – datée du 25 août 2014;

QUE pour les années subséquentes, elle soit autorisée à soumettre au Conseil ladite liste par courrier électronique.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6162 **RÈGLEMENT NO. 14-263 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS.11-244 ET 12-250 ET ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU REMBOURSEMENT DE CERTAINES DÉPENSES (POLITIQUE FRAIS DE DÉPLACEMENT)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a antérieurement adopté les règlements no. 11-244 et 12-250;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger lesdits règlements et de les remplacer par un règlement établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil au préalable pour consultation;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement no. 14-263 établissant un tarif applicable au remboursement de certaines dépenses (politique de frais de déplacements) soit adopté et abroge les règlements nos. 11-244 et 12-250 adoptés antérieurement aux mêmes fins et qu'il soit reproduit ci-après et dans le livre des règlements :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**



Règlement no. 14-263

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU
REMBOURSEMENT DE CERTAINES DÉPENSES (POLITIQUE DE FRAIS
DE DÉPLACEMENTS) ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS. 11-244
ET 12-250 ADOPTÉS ANTÉRIEUREMENT AUX MÊMES FINS**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, tenue le 10 septembre 2014, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents :

LE MAIRE : Monsieur Gontran Tremblay

LES CONSEILLERS : Madame Nady Sirois
Madame Hélène Tremblay
Monsieur Roberto Émond
Monsieur Louis Emond
Monsieur Yvan Maltais

Tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.C.T-11.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté antérieurement les règlements nos. 11-244 et 12-250 servant aux mêmes fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger lesdits règlements;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le présent règlement, portant le numéro 14-263, soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but d'établir un tarif applicable à certaines dépenses encourues par les membres du conseil municipal, par les employés de la Municipalité ainsi que par tous les membres d'un organisme municipal ou autre personne autorisée par la Municipalité.

ARTICLE 3

Les tarifs suivants sont applicables au cas où les dépenses sont encourues pour le compte de la Municipalité, par les personnes visées à l'article 2 et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec :

- Les frais de déplacement lorsqu'il y a utilisation d'un véhicule des personnes visées par l'article 2 sont remboursées aux taux de 0.52\$ le kilomètre selon les kilomètres réels parcourus.
- Les montants maximums autorisés pour les repas sont ceux énumérés ci-dessous (taxes et pourboires inclus) :
 - petit déjeuner : 15.00\$
 - dîner : 27.00\$
 - souper : 38.00\$

N.B. : Il peut y avoir inversion des montants en autant que le total journalier ne dépasse pas le montant total susmentionné qui s'élève à 80.00\$.

- Lorsqu'une catégorie d'actes nécessite une représentation à l'extérieur du territoire de la Municipalité, un somme forfaitaire de 25.00\$ par jour est remboursée aux personnes visées à l'article 2 et pour lesquels ils ne peuvent généralement par obtenir de reçu tels frais de parcomètre, valet-parking, transport de bagage, chasseur, etc. De plus, lorsqu'une personne séjourne ailleurs que dans un établissement hôtelier (parents ou amis) celle-ci aura droit à un montant forfaitaire de 50.00\$ par nuit.
- Le paiement des montants prévus au présent tarif est approuvé sur présentation, par écrit, d'un état préparé par le requérant et attesté sous sa signature. Les pièces justificatives pour les repas et les frais d'hébergement doivent être annexés à cet état.
- Lorsqu'il y a participation à des colloques, congrès ou formations tenus dans un rayon de plus de 50 km de la Municipalité, les personnes visées à l'article 2 du présent règlement sont remboursées pour les frais d'hébergement et de restauration réellement encourus.

ARTICLE 4

Toute personne autorisée à effectuer un déplacement en dehors du territoire de la Municipalité peut obtenir du directeur général et secrétaire-trésorier une avance représentant le kilométrage, le tarif établi par le présent règlement pour les frais de repas et les coûts prévisibles d'hébergement.

Le requérant doit, au plus tard trente (30) jours après la fin de l'activité pour laquelle il a effectué de telles dépenses, présenter les pièces justificatives pour approbation.

Dans l'éventualité où les avances excèdent les sommes réellement dépensées, les personnes visées par l'article 2 du présent règlement doit, dans le même délai, remettre les sommes reçues en trop.

ARTICLE 5

Tous conseillers autorisés à effectuer un déplacement pour de la représentation politique sont remboursés pour les frais d'hébergement et de restauration réellement encourus.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge les règlements nos. 11-244 et 12-250 adoptés antérieurement aux mêmes fins.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 10^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014.

Gontran TREMBLAY
Maire

Nancy ROUSSEL
Dir. gén. et sec.-trés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6163

POSTE AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 14-08-6139 mandatant trois (3) agents de développement à former un comité de sélection responsable du processus de sélection d'un agent de développement pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation dudit Comité qui a été transmise au Conseil ne correspond pas à leurs attentes dans le sens où le Conseil souhaitait recevoir le nom d'une seule personne retenue;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'est réuni pour analyser la recommandation du Comité qui suggérait le nom de quatre (4) candidatures intéressantes et que le Conseil n'est pas venu à un consensus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de faire appel à une firme de professionnels afin de procéder à une deuxième entrevue de sélection dans le but d'obtenir une recommandation claire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate Raymond Chabot Grant Thornton afin qu'il procède à une deuxième entrevue de sélection pour les six (6) candidats ayant réussi la première étape du test écrit;

QUE tous les documents ayant servi au processus de sélection initial soient transmis à madame Clara Demers, conseillère, Groupe conseil, Stratégie et performance qui est mandatée pour rencontrer seule les 6 candidats en entrevue.

QUE madame Clara Demers, soit autorisée à procéder à un test psychométrique advenant le cas où elle hésitait entre deux candidats pour le choix final;

QUE la Municipalité l'informe qu'elle s'attend à recevoir une recommandation claire mentionnant le nom d'un(e) seul(e) candidat(e) reconnu(e) comme étant la meilleure ressource pour occuper le poste ainsi qu'un résumé des forces et des faiblesses de celui-ci.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6164 **REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 13-08-5842 nommant un représentant municipal sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont survenus au sein du Conseil lors des élections de novembre 2013 et qu'il devient nécessaire de nommer un autre conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal nomme monsieur Michel Chamberland, conseiller à titre de représentant municipal pour le comité consultatif d'urbanisme;

QUE les autres membres demeurent inchangés :

- Madame Liliane Tremblay, représentante de la population
- Madame Marise Tremblay, représentant de la population
- Monsieur Christian-Louis Rompré, représentant de la population

QUE la résolution no. 13-08-5842 soit abrogée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6165 **POSTE CANADA/ MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE**

CONSIDÉRANT QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande à Postes Canada **de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle** telles que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6166 **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER / ÉTATS FINANCIERS 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Portneuf-sur-Mer a transmis ses états financiers pour l'année 2013 au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie, avoir pu poser toutes ses questions et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les états financiers 2013 présentés par la Société de développement de Portneuf-sur-Mer soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6167 **GESTION DU CONSEIL SANS PAPIER**

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a transmis au Conseil un courriel daté du 20 août 2014 relatif à la gestion du Conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE les informations contenues dans ce courriel sont en lien avec l'application SyGED – Conseil sans papier de PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a informé le Conseil qu'elle a été invitée à participer à une présentation d'un logiciel semblable mais via l'entreprise ICO Technologies (Target);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'attendre les résultats de cette présentation afin d'obtenir une comparaison entre les deux logiciels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer informe la MRC La Haute-Côte-Nord qu'elle souhaite attendre la présentation de ICO Technologies (Target) avant de prendre position sur la question.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6168 **ACCIDENT DE LA ROUTE 138 À L'ENTRÉE EST DE PORTNEUF-SUR-MER/ DEMANDE AU MTQ POUR AMÉLIORATION DE LA PORTION ROUTIÈRE DANGEREUSE ET DEMANDE D'ENQUÊTE DU CORONER**

CONSIDÉRANT QUE le 2 septembre 2014, un homme de 27 ans de Sept-Îles a succombé à ses blessures après une sortie de route à l'entrée Est de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres accidents, mortels ou non, ont aussi eu lieu à ce même endroit et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des statistiques du ministère des Transports, du Service d'incendie, de la Sûreté du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant les accidents qui sont survenus à cet endroit par le passé démontrent qu'entre 2004 et 2014, 12 accidents de la route sont survenus dont 2 accidents avec décès;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est important d'agir rapidement afin d'éviter que d'autres usagers soient blessés ou décèdent dans un autre accident semblable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande au MTQ de revoir la portion de route dangereuse à l'entrée Est de la Municipalité afin d'y

apporter, dans les meilleurs délais, les améliorations nécessaires afin de la rendre sécuritaire pour tous les usagers;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande une copie du rapport du coroner afin de connaître les causes de l'accident;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande aux municipalités de la Haute-Côte-Nord, au Conseil de la première nation des innus d'Essipit, à la Ville de Sept-Iles, à la Sûreté du Québec et à la MRC de Manicouagan, de l'appuyer dans ses démarches auprès des instances visées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6169

FUSION DES OMH DE COLOMBIER, FORESTVILLE ET PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a contacté le maire, monsieur Gontran Tremblay, afin d'inviter la Municipalité de Portneuf-sur-Mer à réfléchir à la possibilité de fusionner les OMH de Colombier, Forestville et Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes de rétention d'employés sont présents au sein des trois organismes et qu'une fusion viendrait probablement améliorer la situation;

CONSIDÉRANT QU'une fusion ferait également économiser de l'argent relatives aux dépenses administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité informe la Société d'habitation du Québec qu'elle est favorable à l'idée d'une fusion des OMH de Forestville, Colombier et Sainte-Anne-de Portneuf;

QU'elle informe la Société qu'elle demeure en attente d'un document officiel expliquant les modalités de cette entente.

QU'elle informe également la Société qu'elle souhaite, advenant cette fusion, que les achats relatifs à l'entretien et à la réparation de l'OMH de Sainte-Anne de Portneuf se fassent via les entreprises locales de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6170

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET AUTRES TRAVAUX MUNICIPAUX CONNEXES/ TRAVAUX DE GAZON À REPRENDRE/ LISTE DES ADRESSES CIVIQUES VISÉES

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux d'assainissement des eaux usées réalisés de 2009 à 2011, plusieurs portions de pelouse sur les terrains municipaux et privés sont à reprendre;

CONSIDÉRANT QUE la dernière tournée de l'ensemble des terrains de la municipalité a été faite en août 2014 en présence du maire, monsieur Yann St-Laurent et monsieur Serge Tremblay de TDA;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette tournée, une nouvelle liste a été dressée, que le Conseil en a reçu copie et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste intitulée « Tableau des gazons à reprendre » datée du 4 août 2014 soit reconnue comme la liste officielle;

QUE pour l'adresse civique 415, rue Principale, le Conseil accepte qu'une partie de la réparation soit payée par la Municipalité;

QUE le maire soit autorisé à ajouter des travaux d'engazonnement aux frais de la Municipalité, si des travaux réalisés entre 2009 et 2011 les justifient mais pour un montant maximum de 5 000\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6171 SALLE DE QUILLES « LA BOULE ARGENTÉE »/ PANNEAU PUBLICITAIRE

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte de renouveler le panneau publicitaire pour un montant de 85.00\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6172 LITIGE AVEC LE MAMOT / DEMANDE D'INTERPRÉTATION DU COURRIEL DU 6 OCTOBRE 2009 DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BEAUMONT DU MAMOT/ MANDAT À DEUX FIRMES D'AVOCATS

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les firmes suivantes soient mandatées afin d'interpréter le courriel du 6 octobre 2009 de monsieur Jean-Pierre Beaumont du MAMOT.

- Lavery De Billy, S.E.N.C.R.L
- Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats S.E.N.C.R.L

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6173 MARINA/ OFFRE D'ACHAT DE SEPT (7) PONTONS À L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité offre d'acheter sept (7) pontons principaux de 39.5 pieds de long par 6.5 pieds de large au montant de 600\$ du ponton pour un total de 4 200\$ avant taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'offre d'achat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6174 **SIGNALISATION RUES MUNICIPALES**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande soit déposée auprès du MTQ afin d'obtenir leur accord pour installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Principale après le 396, rue Principale en direction Ouest et après le 387, rue Principale en direction Est.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-09-6175 **DEMANDE D'ACQUISITION DE DEUX ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise l'installation d'un elliptique et d'un tapis roulant dans la salle multifonctionnelle à condition que le tout soit sans frais.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info **CORRESPONDANCE**

A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Regroupement La CAPE
Madame Carole-Ann Lepage, coordonatrice
27-08-2014**

Demande de nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de la CAPE.

**A.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Monsieur Pierre Moreau, ministre
25-08-2014**

Information sur la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence.

**A.3 Centre de santé et de services sociaux de la HCN
Monsieur Réal Gagnière, directeur général intérimaire
21-08-2014**

Invitation au cocktail d'ouverture de la 10^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région.

- A.4 MRC La Haute Côte-Nord
Monsieur François Gosselin, dir. Général et sec. trésorier
19-08-2014**
- Copie conforme d'une lettre adressée à monsieur Pierre Moreau, ministre du MAMOT concernant le report du dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville.
- A.5 Caisse populaire du Centre de La Haute-Côte-Nord
Monsieur Éric Tardif, directeur général
18-08-2014**
- Information concernant l'implantation d'un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).
- A.6 Un Choix pour l'Avenir
Madame Ginette Côté, présidente
18-08-2014**
- Demande d'implication et de participation financière pour l'édition 2014 d'Un choix pour l'Avenir.
- A.7 Association forestière Côte-Nord
Marie-Ève Gélinas, coordonatrice
18-08-2014**
- Transmission des informations relatives à l'adhésion 2014 de la Municipalité au sein de l'Association.
- A.8 Services aux entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs
Monsieur Philippe Trudel, conseiller en formation
08-2014**
- Information relative à la formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal ».
- A.9 Mutuelle des municipalités du Québec
Madame Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation
11-08-2014**
- Information relative au renouvellement de l'assurance des municipalités.
- A.10 Action-santé Haute-Côte-Nord
Madame Gabrielle Bernard
04-08-2014**
- Dépôt du premier versement d'aide financière dans le cadre du projet de « Jardin communautaire ».
- A.11 MRC La Haute-Côte-Nord
Monsieur François Gosselin, dir. Général et sec. trésorier
29-07-2014**
- Transmission d'un extrait certifié conforme modifié de la résolution d'appui no. 2014-06-141 relative au Programme PRIMEAU.
- A.12 Fédération québécoises des Municipalités
Monsieur Richard Lehoux, président
17-07-2014**
- Transmission de la résolution no. CA-2014-06-05/05 relative au maintien des services postaux en région.

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 MRC La Haute-Côte-Nord Madame Claudine Dufour, adjointe administrative

Invitation à participer à la 6^e édition de « L'Escale 2014 » qui se tiendra à Forestville les 13, 14 et 15 novembre prochains.

**Réseau québécois des villes et villages en santé
11-08-2014**

B.2

Invitation à l'assemblée générale annuelle 2014.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

NIL.

D. BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

D.1 Fédération québécoise des municipalités Madame Danielle Joyal 25-08-2014

Confirmation du financement de notre municipalité en relation avec la taxe sur l'essence.

D.2 Gestion Comsecmd Offre de services

Offre de services de Gestion Comsecmd

D.3 Association forestière Côte-Nord Communiqué, 18-08-2014

Communiqué sur le lancement de « En vedette » sur Facebook.

D.4 Les Fleurons du Québec InfoFleurons, août 2014

D.5 CRÉ Côte-Nord Appel de candidature

Appel de candidature pour trois (3) postes de commissaire au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Côte-Nord.

D.6 Avocats Gaudreault Saucier Simard Bulletin d'information municipale, août 2014

Information sur l'ouverture, la fermeture et la propriété de chemins publics.

14-09-6176

985, RUE PRINCIPALE OUEST/ CESSION À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le lot no. 3 808 651 du Cadastre du Québec doit être cédé à la Municipalité afin de clore définitivement le dossier relatif au ministère de la Sécurité publique qui a déjà payé les propriétaires dudit lot afin qu'ils transfèrent la propriété à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire dudit lot a fait plusieurs demandes auprès du Conseil afin d'obtenir la permission de racheter une partie dudit lot soit la partie haute longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'est pas fermé à cette idée mais qu'il juge opportun que la propriétaire se conforme d'abord aux directives de la

Sécurité publique qui stipulent que la Municipalité doit acquérir le terrain et qu'elle signe d'abord l'acte de cession avant que le Conseil analyse sa demande d'acquérir la partie haute du lot soit celle longeant la rue Principale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité informe madame Francine Girard, propriétaire du lot no. 3 808 651 qu'elle doit céder ledit lot à la Municipalité et signer l'acte notarié au plus tard le 8 octobre 2014 à défaut de quoi, elle entreprendra des poursuites judiciaires contre elle.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Martine Lapointe du ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à Me Jean Boulanger, notaire.

ADOPTÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 20h05 et s'est terminée à 20h25.

- Odeur nauséabonde dans le secteur du 13, rue Principale. Il est convenu que lorsque l'odeur se fera sentir, le propriétaire appelle au bureau municipal afin d'informer l'inspecteur municipal qui devra se rendre sur place pour inspection et rapport au Conseil.
- Prévision d'une rencontre avec le Mériscope pour connaître ses intentions futures relatives à ses opérations dans la Municipalité.

Après la période de question terminée à 20h25, la directrice générale demande au Conseil d'ajouter un point aux affaires nouvelles. Voir résolution 14-09-6176.

14-09-6177

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
DG et secrétaire-trésorière